



Juin 2008

## **Le LEF demande à la Commission européenne d'assurer une protection uniforme contre toutes les sources de discrimination**

**Le LEF se félicite de l'engagement du Président Barroso en 2004 de travailler sur une nouvelle législation sur la base de l'article 13 du Traité de la CE pour élargir la protection contre toutes les formes de discrimination.** Alors que le collège des Commissaires discutera ce 11 juin prochain la couverture de la nouvelle directive anti-discrimination, le LEF souhaiterait rappeler à la Commission européenne cet engagement et lui demander par conséquent d'assurer une protection uniforme pour toutes les sources de discrimination, y compris en relation avec la législation européenne sur l'égalité de genre, afin d'éviter une hiérarchisation des droits entre les différentes sources de discrimination.

Le Lobby européen des femmes est la plus grande coalition d'organisations non-gouvernementales de femmes dans l'Union européenne, rassemblant des milliers d'organisations membres en Europe. Le LEF travaille depuis des années sur la prévention et la lutte contre les discriminations basées sur le sexe dans toutes les sphères de la vie privée et publique.

**Concernant les négociations actuelles sur la nouvelle directive anti-discrimination,** le LEF souhaiterait:

- Exprimer son soutien à la campagne en demandant à la Commission européenne d'adopter une directive anti-discrimination compréhensive qui assurerait un niveau de protection plus élevé pour toutes les sources de discrimination actuellement couvertes par la Directive sur l'égalité dans l'emploi (handicap, âge, religion ou croyance et orientation sexuelle).
- Mettre en avant qu'une perspective de genre est indispensable et qu'elle doit être intégrée de manière transversale dans toute nouvelle directive anti-discrimination.

**Concernant la législation sur l'égalité de genre,** le LEF reconnaît que la directive adoptée sur les biens et services est un premier pas dans la lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes en dehors de l'emploi. Cependant, nous souhaiterions rappeler que la discrimination basée sur le sexe n'est pas encore pleinement protégée. Il existe en effet d'importantes lacunes dans la couverture de la législation sur l'égalité de genre (par exemple sur la santé, les médias et l'éducation). Le LEF est inquiet face à l'attitude des médias et des discours politiques ces dernières semaines qui répandent une fausse information selon laquelle l'égalité de genre est pleinement protégée par la législation européenne actuelle alors que c'est loin d'être le cas. **Le LEF demande donc à la Commission européenne de développer à l'avenir la législation sur l'égalité de genre afin d'éviter une hiérarchisation des droits entre la législation anti-discrimination basée sur le sexe et les autres législations anti-discrimination.**